

ANNEXE IV

DEFINITION DES EPREUVES

(Annexe de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifiée par les arrêtés du 8 avril 2010 et du 13 avril 2010)

EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et Technique

Coefficient : 7

U11 - U12 -U13 - U14

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier :

- que le candidat maîtrise les connaissances scientifiques et techniques de base, nécessaires à l'exercice de sa profession,
- qu'il est capable de les appliquer et de les resituer dans des situations professionnelles,
- qu'il fait preuve de bonnes qualités de raisonnement, d'analyse et de synthèse.

SOUS - EPREUVE E11 : Etude d'un système de production

Coefficient : 2

U11

● Contenus de la sous-épreuve :

Elle porte sur les savoirs

S3 : Equipements

S4 : Procédés et gestion de production (S41 – Procédés)

S7 : Sécurité – Ergonomie

Elle met en œuvre tout ou partie des compétences suivantes :

C11 – Rechercher et choisir les informations nécessaires à l'activité

C12 – Décoder les informations nécessaires à son activité

C14 – Identifier les besoins de formation de ses collaborateurs

C31 – Préparer et organiser le travail

C32 – Mettre en œuvre les techniques

C34 – Participer à la gestion des équipements

C35 – Contribuer à la maintenance des systèmes de production

C42 – Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée

● Evaluation :

Elle porte sur :

- la qualité de l'analyse
- la clarté et l'exactitude des explications
- la pertinence et l'argumentation des solutions proposées
- la qualité des documents réalisés

Les indicateurs d'évaluation sont ceux du référentiel (savoirs et compétences).

● Formes de l'évaluation :

→ **Ponctuelle** : Epreuve écrite - Durée : 3 heures

A partir d'un dossier technique relatif à un système ou à une installation d'entretien des articles textiles et pouvant comporter les données suivantes :

- dessin d'ensemble
- nomenclatures
- plan d'implantation
- schémas fonctionnels et (ou) structurels
- documentation technique (textes réglementaires ...),

Il peut être demandé aux candidats :

- d'identifier les composants et de préciser les fonctions
- d'analyser le fonctionnement du système ou de l'installation

- de justifier le choix, l'utilisation des matériels en fonction des contraintes
- de préciser les conditions de bon fonctionnement et d'entretien courant
- d'envisager les opérations de maintenance préventive
- de prévoir et de justifier une installation fonctionnelle et son utilisation en conformité avec les règles de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement.

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, organisées par l'équipe enseignante. Chaque situation d'évaluation a une durée de 2 heures et est affectée du coefficient 1. Leur degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante.

Elles portent chacune sur un dossier technique dont la nature est identique à celui proposé en épreuve ponctuelle et les deux situations sont construites en complémentarité, de façon à ce que sur l'ensemble, il soit demandé au candidat :

- d'identifier les composants et de préciser les fonctions
- d'analyser le fonctionnement du système ou de l'installation
- de justifier le choix, l'utilisation des matériels en fonction des contraintes
- de préciser les conditions de bon fonctionnement et d'entretien courant
- d'envisager les opérations de maintenance préventive
- de prévoir et de justifier une installation fonctionnelle et son utilisation en conformité avec les règles de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents (sujet et documents annexes) remis au candidat pour effectuer le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents rédigés par le candidat durant le temps imparti,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat pendant la situation d'évaluation, rédigée par l'équipe pédagogique, en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui est attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation). Sur cette fiche est également consignée une appréciation globale notée du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectoriale, pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après, le cas échéant, examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS-ÉPREUVE E12 : Mathématiques**Coefficient : 1,5****U12****MODE D'ÉVALUATION****Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elle se déroule quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des Tic se fait en présence de l'examineur.

SOUS-ÉPREUVE E13: Sciences physiques et chimiques

Coefficient : 1,5

U13

MODE D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, les premières séquences doivent être organisées avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et les deuxièmes avant la fin de l'année scolaire.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENSEMBLE DES TYPES D'ÉPREUVES (CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION OU ÉPREUVE PONCTUELLE)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

REMARQUES SUR LA CORRECTION ET LA NOTATION

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies, la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

<u>SOUS - ÉPREUVE E14 : Sciences appliquées à l'entretien des articles textiles</u>

Coefficient : 2

U 14

● Contenus de l'épreuve :

Elle porte sur les savoirs :

- S1 : Matériaux
- S2 : Salissures et taches – Produits utilisés
- S6 : Sciences biologiques appliquées
- S7 : Sécurité – Ergonomie

Elle met en œuvre tout ou partie des compétences suivantes :

- C11 – Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité
- C12 – Décoder les informations nécessaires à son activité
- C41 – Assurer la transmission de l'information
- C42 – Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée
- C43 – Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires

● **Evaluation :**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'exactitude des connaissances,
- l'aptitude à les appliquer dans un contexte professionnel,
- les qualités de raisonnement, d'expression, de clarté et de soin.

Les indicateurs d'évaluation sont ceux du référentiel (savoirs et compétences).

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite - durée 2 heures

Le sujet s'appuie sur une situation professionnelle et comporte plusieurs questions indépendantes ou liées.

→ **Contrôle en cours de formation** :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées par l'équipe enseignante et ayant chacune une durée de 1 h 30 et un coefficient de 1 :

- la première situation a lieu au milieu de la formation,
- la deuxième situation est placée en fin de formation.

Chaque situation d'évaluation s'appuie sur une situation professionnelle et comporte plusieurs questions indépendantes ou liées. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents (sujet et documents annexes) remis au candidat pour effectuer le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents rédigés par le candidat durant le temps imparti,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat pendant la situation d'évaluation, rédigée par l'équipe pédagogique, en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui est attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation). Sur cette fiche est également consignée une appréciation globale notée du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

EPREUVE E2 : Epreuve de technologie

Coefficient : 6

U21 - U22

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à préparer et à organiser des opérations techniques
- à mettre en œuvre des techniques de gestion, d'administration, de management et ceci dans le contexte professionnel.

Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité ;
- C12 : Décoder les informations nécessaires à l'activité ;
- C13 : Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale ;
- C14 : Identifier les besoins d'information de ses collaborateurs ;
- C21 : Assurer la vente des prestations
- C22 : Assurer la gestion commerciale
- C23 : Participer à la gestion comptable et financière
- C24 : Participer à la gestion des personnels
- C25 : Contribuer à l'orientation commerciale
- C31 : Préparer et organiser le travail ;
- C33 : Organiser et suivre la production ;
- C41 : Assurer la transmission de l'information
- C42 : Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée ;
- C43 : Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires ;
- C44 : Animer une équipe
- C45 : Actualiser les savoirs et savoirs-faire des membres de l'équipe.

SOUS-EPREUVE E21 : Préparation et organisation d'opérations techniques

Coefficient : 3

U21

● Contenus de la sous-épreuve :

Cette sous-épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude du candidat à analyser un ou plusieurs problèmes techniques,
- les connaissances relatives aux matériaux traités, aux tâches et salissures, aux équipements, aux produits utilisés, aux procédés, à l'hygiène et à la sécurité
- les capacités à utiliser ces connaissances pour préparer et organiser les opérations techniques permettant de résoudre ce (ou ces) problème (s) en se plaçant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité et de coût de revient et en justifiant les solutions techniques choisies.

Elle porte sur les savoirs

S1 : Matériaux

S2 : Salissures et tâches – produits utilisés

S3 : Equipements

S4 : Précédés et gestion de production

S5 : Qualité de la production et des services

S7 : Sécurité - Ergonomie

Elle met en œuvre tout ou partie des compétences suivantes :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité ;
- C12 : Décoder les informations nécessaires à l'activité ;
- C13 : Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale ;
- C14 : Identifier les besoins d'information de ses collaborateurs ;
- C31 : Préparer et organiser le travail ;
- C33 : Organiser et suivre la production
- C42 : Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée ;
- C43 : Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires ;
- C45 : Actualiser les savoirs et les savoir-faire des membres de l'équipe

● **Evaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- l'exactitude et la qualité des documents produits
- la conformité aux normes et aux règlements,
- la maîtrise des connaissances techniques et scientifiques
- les contraintes techniques et commerciales.

Les indicateurs d'évaluation sont ceux du référentiel (savoirs et compétences).

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite - durée : 3 heures

Elle consiste en une étude de cas qui prend appui sur un dossier technique fourni au candidat. Elle comporte :

- l'analyse d'un travail en vue de son exécution par une ou plusieurs personnes (analyse des modes opératoires et préparation du travail),
- l'organisation du travail en fonction du volume et de la diversité des articles à traiter, des moyens de production et des autres contraintes, notamment des délais de livraison,
- la justification des solutions adoptées.

<u>SOUS - EPREUVE E22 : Travaux de gestion d'entreprise</u>

Coefficient : 3

U22

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier les compétences du candidat à mener des travaux courants de gestion et d'administration dans le cadre d'une entreprise ou d'un établissement de maintenance des articles textiles.

Elle a aussi pour but de vérifier les compétences du candidat à analyser l'offre de produits et de services d'une entreprise ou d'un établissement existant ou en projet de création, à apprécier son évolution commerciale et financière, à proposer des solutions pour son développement.

Elle porte sur les savoirs S8 : Gestion de l'entreprise

Elle met en œuvre tout ou partie des compétences suivantes :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité
- C12 : Décoder les informations nécessaires à l'activité
- C13 : Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale
- C14 : Identifier les besoins d'information de ses collaborateurs
- C21 : Assurer la vente des prestations
- C22 : Assurer la gestion commerciale
- C23 : Participer à la gestion comptable et financière
- C24 : Participer à la gestion des personnels
- C25 : Contribuer à l'orientation commerciale
- C31 : Préparer et organiser le travail
- C41 : Assurer la transmission de l'information
- C42 : Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée ;
- C43 : Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires ;
- C44 : Animer une équipe
- C45 : Actualiser les savoirs et savoirs-faire.

● **Evaluation :**

Il s'agit d'évaluer :

- la capacité d'analyser un problème d'organisation, de gestion et/ou d'administration, une situation commerciale et financière
- la rigueur dans l'application des techniques de gestion et de management,
- la capacité de proposer et/ou de mettre en œuvre des solutions informatiques.
- la cohérence entre l'analyse des situations et les propositions,
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées,
- la rigueur dans l'application des textes légaux et réglementaires,
- la qualité de l'argumentation,
- l'aptitude à la communication.

Les indicateurs d'évaluation sont ceux du référentiel (savoirs et compétences).

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : épreuve écrite - durée 3 heures

A partir de l'étude de cas d'une entreprise ou d'un établissement de maintenance des articles textiles, le candidat doit analyser et résoudre un certain nombre de problèmes d'organisation, de gestion administrative, comptable, commerciale, de management du personnel en proposant des solutions pertinentes et en utilisant des techniques appropriées.

La correction est assurée par un professeur d'économie et gestion.

EPREUVE E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

Coefficient : 9

U31 - U32 - U33 - U34

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer chez le candidat :

- la connaissance des matériels ainsi que la maîtrise des procédures de mise en œuvre, de suivi et d'arrêt des matériels,
- la capacité de conduire les techniques de maintenance des articles textiles,
- la capacité d'effectuer les contrôles associés aux opérations réalisées,
- l'aptitude à gérer les activités,
- la maîtrise des problèmes de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

SOUS - EPREUVE E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel

Coefficient : 2

U31

● Contenus de la sous-épreuve :

Cette sous-épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- analyser une situation professionnelle définie,
- organiser et coordonner des activités de maintenance des articles textiles,
- effectuer ou suivre l'entretien et la maintenance de premier et deuxième niveaux des équipements et des matériels,
- appliquer des mesures de prévention et mettre en œuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger pour les personnes, les biens et l'environnement,
- rendre compte et informer.

● Evaluation :

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité,
- C12 : Décoder les informations nécessaires à l'activité,
- C13 : Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale,
- C14 : Identifier les besoins d'information de ses collaborateurs
- C21 : Assurer la vente des prestations,
- C32 : Mettre en œuvre les techniques,
- C35 : Contribuer à la maintenance des systèmes de production
- C42 : Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée,
- C43 : Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires,

Les indicateurs d'évaluation sont ceux des compétences du référentiel.

L'évaluation prend appui sur le rapport de stage ou d'activités professionnelles élaboré par le candidat (cf. annexe II)

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : épreuve orale - durée : 20 minutes.

L'épreuve s'organise en deux temps : la présentation du rapport de stage ou d'activités professionnelles (10 minutes maximum) suivie d'un entretien avec les membres de la commission d'évaluation.

La commission d'évaluation comporte un professionnel et un professeur de la spécialité.

→ **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation prend appui sur le rapport élaboré par le candidat au cours de sa formation en entreprise ou de son activité professionnelle.

Les aptitudes du candidat sont appréciées par les professeurs (du secteur industriel et du secteur économie-gestion) et les formateurs de l'entreprise au cours de la période de formation et à l'occasion de la présentation par le candidat de son rapport (durée maximale de la présentation et des échanges : 20 minutes). Les professeurs et les formateurs de l'entreprise font un bilan d'activité et attribuent conjointement la note qui sera proposée au jury.

<u>SOUS - EPREUVE E32 : Techniques de réception - livraison</u>

Coefficient : 2

U32

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve porte sur la mise en œuvre des techniques de réception et de livraison

Elle porte sur tout ou partie des compétences :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité,
- C12 : Décoder les informations nécessaires à son activité,
- C13 : Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale
- C21 : Assurer la vente des prestations,
- C31 : Préparer et organiser le travail,
- C32 : Mettre en œuvre les techniques
- C41 : Assurer la transmission de l'information,
- C42 : Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée,
- C43 : Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires.

● **Evaluation :**

Elle prend en compte :

- la qualité de la relation et des opérations commerciales,
- la qualité de l'analyse du ou des problèmes techniques à résoudre,
- la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques relatives aux matériaux, salissures et taches, procédés et équipements techniques.

Il s'agit essentiellement de vérifier que le candidat est capable de :

- assurer la vente des prestations,
- préparer et organiser le travail dans les activités de réception et de livraison.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : épreuve pratique, durée : 1 heure.

Cette sous-épreuve comporte des activités de réception et des activités de livraison avec réalisation des différentes opérations à effectuer dans diverses situations notamment dans des cas délicats ou litigieux.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur et d'un professionnel.

→ **Contrôle en cours de formation** :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées par l'équipe enseignante.

- la première situation (durée : 1 heure - coefficient 1) comporte des exercices de réception et de livraison dans un contexte courant. Elle est placée à la fin du premier semestre de formation de la deuxième année.

- la deuxième situation (durée : 1 heure - coefficient 1) comporte la réalisation des différentes opérations de réception et de livraison dans des cas délicats ou litigieux. Elle a lieu en fin de formation.

La période choisie pour chaque évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants. La commission d'évaluation est composée d'un professeur associant un professionnel dans la mesure du possible.

Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents (sujet et documents annexes) remis au candidat pour effectuer le travail demandé pendant la situation d'évaluation,

- les documents rédigés par le candidat durant le temps imparti,

- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat pendant la situation d'évaluation, rédigée par l'équipe pédagogique, en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui est attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation). Sur cette fiche est également consignée une appréciation globale notée du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

SOUS – EPREUVE E33 : Techniques de détachage, de nettoyage, de lavage, traitements complémentaires et finition

Coefficient : 4

U33

● Contenus de la sous-épreuve :

Cette sous-épreuve comporte la mise en œuvre des techniques de détachage, de nettoyage, de lavage, des traitements complémentaires et finition.

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11 : Rechercher et choisir les informations nécessaires à son activité
- C12 : Décoder les informations nécessaires à son activité,
- C31 : Préparer et organiser le travail,
- C32 : Mettre en œuvre les techniques,
- C33 : Organiser et suivre la production,
- C35 : Contribuer à la maintenance des systèmes de production
- C41 : Assurer la transmission de l'information.

● Evaluation :

L'évaluation prend en compte :

- la qualité de réalisation et de résultats,
- les choix des techniques,
- l'organisation et le contrôle de la production,
- la qualité du compte rendu,
- la mise en œuvre des connaissances scientifiques et techniques sur lesquelles reposent les pratiques professionnelles.

Il s'agit essentiellement de vérifier que le candidat est capable de :

- organiser la production et mettre en œuvre les techniques de détachage, nettoyage, lavage, traitements complémentaires, finition,
- contrôler la qualité du travail et rendre compte,

● Formes de l'évaluation

→ Ponctuelle : épreuve pratique - durée 3 heures

Cette sous-épreuve comporte des activités de détachage, de nettoyage, de lavage, des traitements complémentaires et finition avec réalisation des différentes opérations à effectuer et notamment dans des cas délicats ou litigieux.

Le candidat justifie l'organisation de son travail et le choix des techniques mises en œuvre. Il rend compte de la qualité du travail effectué et de la qualité des résultats obtenus et propose éventuellement des solutions correctives.

Des documents supports peuvent être mis à disposition du candidat (documents techniques d'information, fiches techniques à concevoir et/ou à renseigner).

La commission d'évaluation est composée d'un professeur associant un professionnel dans la mesure du possible.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante d'une durée de 3 heures.

Elle est placée le plus tard possible en fin de formation.

Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante. La période choisie pour chaque évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Le candidat est informé à l'avance de la date de l'évaluation.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents (sujet et documents annexes) remis au candidat pour effectuer le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents rédigés par le candidat durant le temps imparti,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat pendant la situation d'évaluation, rédigée par l'équipe pédagogique, en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui est attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation). Sur cette fiche est également consignée une appréciation globale notée du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur associant un professionnel dans la mesure du possible.

SOUS-EPREUVE E34	U 34
Prévention, santé, environnement	Coefficient : 1

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de prévention, santé, environnement au baccalauréat professionnel.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;

- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

• Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.

La première situation d'évaluation, notée sur **12 points**, a lieu au plus tard en fin de première professionnelle et comporte deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée sur **9 points**. Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7 notés sur **6 points**. Le module 8 à l'exception des situations d'urgences, noté sur **3 points**, est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque ;

- une évaluation pratique, notée sur **3 points**. Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

La deuxième situation d'évaluation, notée sur **8 points**, a lieu en terminale professionnelle.

Elle permet d'évaluer les modules de 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).

Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise.

Cette production met en évidence :

- une description des activités de l'entreprise ;
- l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle ;
- la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident) ;
- la politique de prévention dans l'entreprise.

• Évaluation par épreuve ponctuelle (2 heures)

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules de 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.

La première partie, notée sur **12 points**, comporte :

- un questionnement noté sur **9 points**. Il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :

. au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7, notés sur **6 points**,

. le module 8 noté sur **3 points** évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention ;

- un questionnement noté sur **3 points** permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

La deuxième partie, notée sur **8 points**, permet d'évaluer les modules de 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

E4 ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE
Coefficient : 2

U4

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.
- Durée : 15 minutes, sans préparation ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie trois : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

• **Partie 1**

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

• **Partie 2**

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

• **Partie 3**

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en

français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie trois de l'épreuve.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE FINALE PONCTUELLE

Cette épreuve est une épreuve orale.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.
- Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

• Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

• Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

• Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du

CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

E5 ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, ÉDUCATION CIVIQUE Coefficient : 5

U51 - U52

SOUS-ÉPREUVE E51 : Français Coefficient : 2,5

U51

ÉVALUATION SOUS FORME PONCTUELLE - DURÉE 2 H 30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

La certification en cours de formation comprend deux situations d'évaluation, toutes les deux notées sur 20.

Première situation d'évaluation : compétences de lecture (durée maximale : 1 h)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des trois objets d'étude de la dernière année de formation

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus » (6 points)

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation » (notée sur 14)

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième situation d'évaluation : compétences d'écriture (durée maximale : 1 h 30)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un autre des trois objets d'étude de la dernière année de formation. Ce corpus est étudié en classe dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation.

Lors de la situation d'évaluation, un sujet est proposé aux candidats ; ce sujet indique une question explicitement posée en lien avec le corpus proposé et avec l'objet d'étude.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

SOUS-ÉPREUVE E.52

UNITÉ U.52

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT : 2,5

ÉVALUATION SOUS FORME PONCTUELLE - DURÉE 2 H

L'examen de baccalauréat professionnel évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire- géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire, géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle. Il est constitué de deux situations d'évaluation.

La première situation porte sur les sujets d'étude soit d'histoire soit de géographie. Elle est composée d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire. Une des questions doit avoir une connotation civique en rapport avec le programme d'éducation civique.

La deuxième situation porte sur la discipline qui n'a pas été l'objet de la première épreuve. Elle consiste en une analyse de document(s). Elle porte sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

COEFFICIENT : 1

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Sur un sujet personnel, défini en accord avec le professeur d'arts appliqués, le candidat constitue un dossier. Ce dossier est réalisé en classe, sur une durée limitée.

Le sujet porte sur le contenu d'un des champs du programme : « Appréhender son espace de vie », « Construire son identité culturelle », « Élargir sa culture artistique ». Une partie histoire des arts est clairement identifiée.

• **Première situation**

Le candidat procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages, format A4 ; il peut être présenté sous forme numérique.

Cette partie se déroule dans le courant du second semestre de la classe de première.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est capable de repérer de façon autonome les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. À cette fin, il doit :

- collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore, etc.) ;
- porter un regard critique sur les références recueillies ;
- les commenter graphiquement et par écrit ;
- les présenter de façon lisible et expressive.

Cette partie compte pour 30 % de la note globale.*

• **Deuxième situation**

En s'appuyant sur le dossier réalisé, le candidat élargit l'étude pour répondre à une question limitée. En fonction du champ sur lequel ont porté ses premières investigations, il établit des liens avec le contenu d'un des autres champs afin de mettre en évidence le dialogue entre les différents domaines culturels. Il traduit ses recherches en utilisant des outils adaptés, graphiques ou numériques.

Cette partie peut se présenter sous forme papier (5 formats A3 maximum) ou numérique (image fixe ou animée, sonorisée ou non) et comporter éventuellement une maquette en volume. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule de mars à mai de la classe de terminale. Les partenaires intervenant au titre des cultures artistiques sont invités dans la mesure du possible à participer à l'évaluation.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est sensibilisé à son environnement culturel en appuyant sa réflexion sur des connaissances précises, notamment en histoire des arts, et qu'il a acquis les principes élémentaires de la démarche créative. À cette fin, il doit :

- situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet ;
- maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques ;
- s'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.

Cette partie compte pour 70 % de la note globale.

CONTRÔLE PONCTUEL

Durée : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « Appréhender son espace de vie », 2 : « Construire son identité culturelle » et 3 : « Élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation :

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

COEFFICIENT : 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*Journal officiel* du 31 juillet 2009, *BOEN* du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

UF.1

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes

(y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain ;
- un texte contemporain, écrit en français, d'une longueur maximale de 2 000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent ;
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle ;
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable ;
- faire la preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.